

JANVIER 2017



Projet de loi : « adaptation des territoires littoraux au changement climatique »

n° 40
La lettre
de **Chantal GUITTET**

sommaire

- Edito 2
- Mes travaux parlementaires 3
- Mes missions à l'international 3
- Mon action sur le territoire 4 à 8



Contenus interactifs





Loi sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique

Le changement climatique est une réalité. **Ses conséquences sur les régions du littoral sont importantes** : la mer gagne chaque année un peu plus de terrain sur nos côtes provoquant **érosion, submersions marines, inondations**.

Il est indispensable de traiter dès aujourd'hui la contrainte de l'érosion pour mieux s'y adapter. Préserver au plus vite les espaces naturels utiles à la lutte contre le recul du trait de côte et mettre en œuvre des politiques de renouvellement urbain prenant en compte le processus du risque lié à l'érosion et à l'élévation du niveau de la mer.

La loi que nous avons votée « **sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique** » a pour objectif de mettre en place des politiques d'anticipation pour gérer l'évolution « des traits de côte » sur le long terme.

Elle propose des solutions pour **une prise en compte du risque de recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme**. Elle préconise une **meilleure information des propriétaires et locataires d'habitations exposées**.

Elle prévoit les conditions de financement des pertes subies par les habitants. Elle offre **de nouveaux outils juridiques pour aider les collectivités** à mieux gérer ce risque, en instaurant de nouveaux zonages :

- **les zones d'activité résiliente et temporaire (ZART)**, zones au sein desquelles des constructions pourront être implantées et déplacées en fonction du risque ;
- **les zones de mobilité du trait de côte (ZMTC)**, zones dans lesquelles serait uniquement autorisée la construction d'ouvrages de défense contre la mer ;
- **le bail réel immobilier littoral (BRILi)**, bail immobilier consenti dans une Zart pour une durée com-

prise entre 5 ans et la date de réalisation du risque de recul du trait de côte.



Cette loi, si les sénateurs la votent, permettra d'**allier protection de l'environnement et développement économique, un équilibre indispensable pour la vitalité de nos territoires**.

LES DENTS CREUSES

Sur la loi portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique, les députés ont préservé la **loi littoral** tout en adoptant des amendements visant à :

- **sécuriser juridiquement les élus** sur la question des « dents creuses » en précisant notamment par décret la notion de « hameau ».
- **permettre aux agriculteurs, forestiers et ostréiculteurs**, qui ont des difficultés pour relocaliser les installations nécessaires à leur activité, de demander au préfet, l'autorisation de s'implanter en discontinuité des agglomérations et villages, après avis de la commission départementale de la nature.



Chantal Guittet
28 rue du Général de Gaulle
29260 LESNEVEN
Tél. 02 98 00 99 81
Fax : 02 98 00 11 26
contact@chantalguittet29.fr

www.chantalguittet29.fr

MON ÉQUIPE
PARLEMENTAIRE

- Administration générale :
Christine Kermarec
- Demandes individuelles
et institutionnelles :
Serge Kermarrec
(syndicats, associations, collectivités).
- Travaux législatifs à Paris :
Pauline Spinazze

Crédits photos :
© Assemblée Nationale 2015, UIP-2015.

Création, conception :
Le Piment Graphique - 02 98 27 16 88
www.lepimentgraphique.fr

MES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

J'AI TRAVAILLÉ SUR :

■ le socle européen des droits sociaux. Revoir mon intervention dans l'hémicycle.



■ *Ma question à Harlem Désir pour la défense des droits sociaux au sein de l'UE*

■ la loi sur la réforme du délai de prescription en matière pénale. Ce texte harmonise les délais tout en garantissant le droit à un procès dans un délai équitable.



■ *Mon intervention sur la réforme des délais de prescription*

■ la loi pour l'extension du délit d'entrave à l'IVG, pour garantir à toute personne une information objective sur l'interruption volontaire de grossesse.



■ *Mon intervention pour défendre le droit à une information objective sur l'IVG*

■ la loi sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique.



■ *Une loi pour le respect de l'environnement et le développement de nos territoires*

CIRCONSCRIPTION & TERRITOIRE

NOUVELLE PROCÉDURE

pour l'obtention des passeports et cartes d'identité



Vous devez prendre rendez-vous dans une des mairies équipées du matériel pour la prise d'empreintes.

Prendre rendez-vous 

Lors de ma visite de terrain à Landivisiau, l'équipe municipale m'a alertée sur les difficultés générées par ce nouveau procédé.

La centralisation des procédures sur quelques communes augmente de façon importante le travail des agents, avec pour conséquence un délai important pour obtenir le rendez-vous nécessaire à la validation du dossier et la prise d'empreintes (de l'ordre d'un mois et demi à Landivisiau, auquel il faut ajouter 1 mois pour la réalisation de la pièce d'identité).

J'ai d'ores et déjà alerté le ministère de l'intérieur des différents problèmes inhérents à ce nouveau processus expérimental.

En attendant l'équipement d'autres mairies, ce que je demande pour résoudre les délais d'attente, je vous recommande d'anticiper le renouvellement de vos pièces d'identité pour éviter d'être pris de court. (Voyages ou examens scolaires)

Vous trouverez ici la carte des communes équipées dans le Finistère 

MES QUESTIONS au gouvernement :

-  Sur l'absence de suivi par la médecine du travail pour les assistantes maternelles.
-  Sur le CETA, j'ai interrogé en commission Matthias Feckl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, sur la protection des services publics dans le cadre du CETA.
-  J'ai cosigné une tribune pour défendre les droits des femmes.

J'ai cosigné un courrier adressé au Premier Ministre Bernard Cazeneuve afin de demander la mise en place d'un chèque « grand froid », en cette période de grand froid qui touche notre pays.

J'ai aussi cosigné un courrier adressé à la Ministre de la Culture Audrey Azoulay pour demander que les subventions publiques à destination du Syndicat des Musiques Actuelles (SMAC) votées dans la Loi de Finances pour 2017 soient effectivement versées.

CIRCONSCRIPTION & TERRITOIRE

J'AI RENCONTRÉ,
sur le terrain, avec mon équipe :

Lors des visites de terrain

Ce mois-ci, avec les équipes municipales de Trégarantec, puis de Landivisiau, j'ai rencontré des acteurs économiques du territoire, ainsi que les habitant.e.s des communes au cours du traditionnel café citoyen.



■ A Trégarantec



■ A Landivisiau

Des acteurs Institutionnels

■ Lors des cérémonies de vœux de Pencran, Plouédern, Guipavas, Saint-Divy, La Forest-Landerneau, Landerneau, Goulven, Plounévez-Lochrist et de la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des Légendes.



■ Communauté de communes de la côte des légendes



■ Saint-Divy

CIRCONSCRIPTION & TERRITOIRE



- Au 1^{er} conseil municipal de la commune nouvelle Plou-néour-Brignogan-Plages.
- La directrice des services de l'Éducation nationale du Finistère pour évoquer la carte scolaire.

Des acteurs économiques et sociaux



- Aux vœux des commerçants de Lesneven.



- Visite de la centrale béton de Quéguiner à Landivisiau.
- Aux vœux de la Chambre de Commerce et d'Industrie.



- Les créateurs du Food truck l'emporte pièce à Trégarantec
- Des exploitations agricoles : l'unité de méthanisation du Gaec de Philippe Ollivier à Landivisiau et l'exploitation maraîchère « Kerlitzbio » à Trégarantec.

CIRCONSCRIPTION & TERRITOIRE

Des acteurs associatifs et des habitants

- Aux vœux de La FNACA au Relecq-Kerhuon.
- Lors des assemblées générales de sections de l'UNC à Plouider et Landerneau.



■ UNC Plouider



■ UNC Landerneau



- A l'inauguration du nouvel abri de la SNSM à Plouguerneau.



- Lors de l'assemblée générale de l'antenne ADAPEI de Lesneven.



- Aux vœux de la SNSM à Landéda.

CIRCONSCRIPTION & TERRITOIRE



■ A l'assemblée générale des officiers marinières, au Relecq-Kerhuon.



■ Au goûter de l'association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins du Finistère, à Plounévez-Lochrist.



■ Lors des trophées du sport, à Guipavas.

■ Au match suivi des vœux de la section basket des Gars du Reun à Guipavas.

■ Aux vœux de : Kerhorre philatélie, Kerhuon sport détente et société de courses de Plouescat.

■ A l'exposition de l'association Art et Vie du Relecq-Kerhuon.

■ Pour l'assemblée générale de l'association Sport pour tous au Relecq-Kerhuon.

AGENDA PARLEMENTAIRE

■ Proposition de Loi relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections.

■ Proposition de Loi sur l'obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection.

■ Projet de loi sur la sécurité publique.